RÈGLEMENT des "10 km de COURCY" 16 mars 2025

- L'inscription à l'épreuve est de 10 € jusqu'à la veille de la course sur Internet et de 12 € sur place, le 16 mars 2025 de 8 h à 9 h 45.
- Les inscrits sur le site Ultra Timing doivent obligatoirement avoir leur licence FFA à jour ou leur PPS fait et à jour (vérifié par le site).

Les coureurs qui s'inscrivent sur place doivent présenter leur licence FFA ou leur PPS à jour, sous forme de document ou même pour le PPS sous forme de QR code qui sera scanné pour vérifier sa validité.

- ☞ Seules les personnes nées en 2009 ou avant seront autorisées à s'inscrire.
- Le départ et l'arrivée auront lieu Place de la Mairie à COURCY.
- □ La course débutera à **10H00** précises. Les retardataires ne seront plus autorisés à prendre le départ.
- Le parcours sera fléché au sol. Chaque intersection sera surveillée par des signaleurs, et/ou des pompiers qui réguleront la circulation afin d'assurer la sécurité des participants. Une équipe de la **Protection Civile** avec 3 secouristes, une ambulance et une liaison radio sera présente. Des barrières de sécurité seront également mises en place à certains endroits.
- □ Les coureurs doivent respecter l'itinéraire et la signalisation mis en place par les organisateurs.
- □ Toute infraction au tracé entraîne l'élimination du participant par les organisateurs.
- ☐ Un ravitaillement sera assuré sur le parcours.
 ☐
- Le temps réalisé par chaque coureur sera relevé afin d'effectuer un classement général.
- ☐ Le temps maximum autorisé est de 1 h 30. Au-delà de cette limite, le concurrent devra regagner l'arrivée avec la voiture balai.
- A l'arrivée, chaque participant recevra une récompense.
- □ Droit à l'image : en s'inscrivant, le participant autorise les organisateurs à diffuser les photographies ou vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve.